

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 décembre 2021

Délibération n°2021-37 portant approbation de la politique de l'emploi 2022

- Vu** les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'avis rendu les 3 et 10 décembre 2021 par le comité technique de l'ENS ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le nombre de postes ouverts au concours présenté au budget initial 2022 comprenant notamment :

- 2 postes de professeur des universités,
- 4 postes de maître de conférences,
- 8 postes de BIATSS.

Pour l'année 2022, le plafond d'emploi s'établit :

- à 1 386 ETPT (État)
- à 1 755 ETPT (établissement).

Nombre de membres en exercice : 26

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Présents et connectés : 21 | Pour : 12 |
| Procurations : 3 | Contre : 8 |
| Votants : 24 | Abstention(s) : 4 |

Fait à Paris, le 15 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG

